

C O N C O U R S
VOTRE HISTOIRE,
VOTRE VOIX

2020

Un concours d'art et de vidéo sur les droits de l'enfant est ouvert à toutes les écoles du Nunavut.

Nous
acceptons
désormais
aussi les
soumissions
VIDÉO!

Tous
les jeunes
doivent
être vus
et
entendus

RESSOURCES DE SALLE DE CLASSE À L'INTÉRIEUR!! GAGNEZ 1 DES 6 PRIX DE 500 \$ POUR VOTRE ÉCOLE!



ᓄᑕᓐᑕᓐᑕᓐᑕ ᐱᓄᓐᓂᓐᑕᓐᑕ
ᐱᓄᓐᑕᓐᑕᓐᑕ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH



1-855-449-8118 Toll Free | 867-975-5090 |



contact@rcynu.ca |



www.rcynu.ca

Règlements du concours Votre histoire, votre voix 2020

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est heureux d'annoncer la sixième édition du concours annuel Votre histoire, votre voix! Il s'agit d'un concours d'art. Nous encourageons les élèves à travailler ensemble à la création d'une affiche, d'une fresque murale ou d'une autre forme de soumission créative. Cette année toutefois, nous acceptons également les vidéos courtes! (Consultez la page 2 pour connaître les exigences concernant les vidéos.)

THÈME DU CONCOURS

Tous les jeunes doivent être vus et entendus

est le thème retenu pour le concours de cette année, en connexion avec l'article 12 de *la Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies, laquelle stipule que tous les jeunes ont le droit d'exprimer librement leur opinion et que celle-ci doit être entendue et prise au sérieux par les adultes.

Pour plus d'information, les ressources suivantes ont été fournies pour soutenir l'apprentissage basé sur les droits de l'enfant dans votre salle de classe :

- **Que sont les droits de l'enfant?**, page 3 : explication des droits de l'enfant; page 4 : imprimez cette affiche et affichez-la dans votre salle de classe;
- **Ressources de salle de classe pour l'apprentissage fondé sur les droits de l'enfant**, page 5-6 : liens à imprimer, vidéo, et Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse, ressources créées au Nunavut pour tous les niveaux scolaires;
- **Travailler ensemble : Regard sur les valeurs sociétales inuites et les droits de l'enfant**, page 7-8 : comment les deux visent à soutenir le développement sain des jeunes, de leurs familles et de leurs collectivités.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Le concours Votre histoire, votre voix 2020 débute le lundi 26 octobre 2020. Le concours se termine et les inscriptions doivent être reçues par le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse au plus tard le dimanche 8 novembre 2020, à 17 h, heure normale des Rocheuses.
2. Le concours est ouvert à toutes les classes des écoles du Nunavut, de la maternelle à la 12^e année. Il y a une limite d'une soumission par classe.
3. Les textes soumis doivent exprimer les pensées et opinions des élèves sur le thème « Tous les jeunes doivent être vus et entendus » ou sur l'article 12 de *la Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies, ou encore, sur ce que signifie pour eux le fait d'avoir des droits.
4. Pour des raisons administratives, les enseignants doivent déposer leur soumission au nom de leur classe ou de leurs élèves.
5. Pour soumettre votre candidature, veuillez envoyer les informations suivantes par courrier électronique à l'adresse kfoster@rcynu.ca:
 - le nom de la collectivité;
 - le nom de l'école et l'année de la classe participante;
 - les noms de tous les élèves participants;
 - le nom de l'enseignant ou de l'enseignante, son numéro de téléphone et son adresse courriel;
 - une photo haute résolution de l'œuvre (en format JPG ou PNG), ou les vidéos.

6. Soumissions d'œuvres artistiques :
 - Doivent être réalisées en classe ou en groupe.
7. Soumissions vidéo :
 - Elles peuvent être réalisées individuellement ou en petits groupes.
 - L'œuvre ne doit pas durer plus de 30 secondes; elle doit être enregistrée sous la norme de codage MP4 et ne pas excéder une taille maximale de 15 Mo.
 - Si vous utilisez un téléphone, veuillez enregistrer votre vidéo horizontalement et non verticalement.
 - Choisissez un endroit calme et bien éclairé pour réaliser votre enregistrement.
 - N'oubliez pas de préciser le lieu de tournage de la vidéo, par exemple, Baker Lake, au Nunavut.
 - La vidéo doit être enregistrée dans l'une des trois langues officielles du Nunavut : L'inuktitut, l'anglais, ou le français.

Les vidéos soumises courent également la chance de faire partie de la vidéo de la Journée nationale de l'enfant de Les enfants d'abord Canada, qui présente des jeunes de tout le Canada. Si tel est le cas, il peut s'avérer nécessaire de signer une renonciation.

8. Les soumissions seront évaluées par le personnel du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse en fonction du contenu et de la créativité.
9. Le Bureau se réserve le droit d'utiliser des photos des œuvres gagnantes sur notre site Web, dans notre rapport annuel et à des fins promotionnelles.
10. En tout, six prix seront décernés. Un pour chacune des catégories énumérées ci-dessous pour les soumissions artistiques et pour chacune des catégories énumérées ci-dessous pour les soumissions vidéo :
 - de la maternelle à la 3^e année;
 - de la 4^e à la 7^e année;
 - de la 8^e à la 12^e année.

11. Les gagnants du concours seront informés par le Bureau le 20 novembre 2020, Journée nationale de l'enfant.
12. Déterminer le prix est pour nous une occasion de soutenir le droit d'un jeune d'exprimer son opinion et de faire en sorte que les adultes l'écoutent et le prennent au sérieux – Article 12 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies. Bien que le prix soit évalué à 500 \$ (le Bureau paie les frais d'expédition), le prix comme tel sera décidé par chacune des classes gagnantes conjointement avec le Bureau. Au cours des dernières années, les prix attribués ont inclus de l'équipement de gym, des jeux de société, des livres et même un ordinateur pour l'école.

LAURÉATS ET PRIX

DES QUESTIONS?

Le Bureau est un organisme indépendant de défense des droits qui veille à ce que le gouvernement du Nunavut (GN) fournisse des services éthiques, équitables et cohérents qui répondent aux besoins et soutiennent les droits des jeunes Nunavummiut et des familles qui en dépendent. Si vous avez des questions sur notre concours Votre histoire, votre voix 2020, les droits de l'enfant, le travail de notre bureau, ou des préoccupations concernant un jeune et le soutien qu'il reçoit d'un service du GN, nous vous encourageons à communiquer avec notre bureau par :

- téléphone au **1-855-449-8118** (sans frais) ou au **867-975-5090** (à Iqaluit)
- courriel à contact@rcynu.ca, ou
- texte au **1-855-449-8118**.

Droits des enfants et l'article 42, le droit de connaître vos droits,

QUELS SONT LES DROITS DES ENFANTS?

Tous les humains ont des droits. Les droits de l'enfant sont des choses que les jeunes devraient avoir, comme un lieu sûr où vivre, ou des choses qu'ils devraient pouvoir faire, comme aller à l'école, pour qu'eux et leurs famille aient ce dont ils ont besoin pour faire de bons choix dans leur vie. La *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies détaille les droits des jeunes et les responsabilités qui incombent au gouvernement et aux adultes pour défendre ces droits.

Voici quelques exemples de droits de l'enfant :

- **Article 12** Tous les jeunes ont le droit d'exprimer leur opinion et leur opinion doit être dûment prise en considération par les adultes.
- **Article 24** Tous les jeunes ont droit aux meilleurs soins de santé possibles.
- **Article 27** Tous les jeunes ont le droit à l'alimentation, aux vêtements et à un endroit sans danger pour vivre.
- **Article 30** Tous les jeunes ont le droit de pratiquer leur propre culture, leur langue et leur religion.
- **Article 34** Tous les jeunes ont le droit de ne pas être victimes d'abus sexuel ou physique.
- **Article 42** Tous les jeunes ont le droit de connaître leurs droits.

En tant que détenteurs de droits, les jeunes ont également des responsabilités. Les articles 28 et 29, qui promeuvent le droit de l'enfant à l'éducation, attribuent également au jeune et à sa famille plusieurs responsabilités, notamment celle de veiller à ce qu'il aille à l'école et fasse ses devoirs.

POURQUOI LE GOUVERNEMENT DOIT-IL SOUTENIR LES DROITS DE L'ENFANT?

Lorsque le Canada a ratifié la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies en 1991, le gouvernement a accepté de défendre les droits des jeunes. Cela signifie que tous les jeunes vivant au Canada devraient avoir accès à tout ce dont ils ont besoin pour vivre pleinement leur vie, peu importe leur sexe, leur nationalité, leurs croyances religieuses, leur race, leur identité sexuelle, leur orientation sexuelle ou leur localisation géographique.

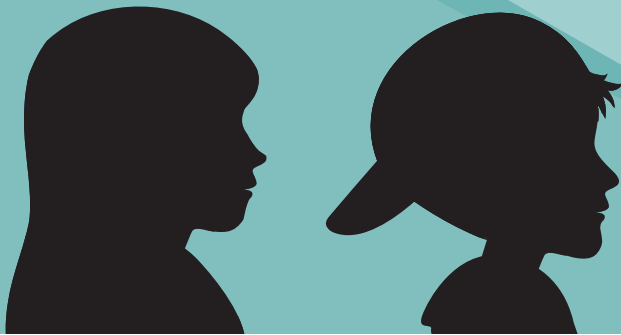
DROITS DE L'ENFANT ET LA FAMILLE

Les droits de l'enfant ne sont pas destinés à encourager les jeunes à être égoïstes ou à désobéir aux adultes de leur vie. En fait, la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies s'emploie à protéger la cellule familiale, car elle identifie le rôle essentiel que joue la famille dans la vie d'un jeune. Étant donné que toutes les personnes ont des droits, chacun devrait respecter les droits des autres, y compris leur famille, leurs pairs et les membres de la collectivité.

Veillez imprimer la page 4 et l'afficher dans votre salle de classe! ►

QUE SONT LES DROITS DE L'ENFANT?

Tous les humains ont des droits.
Les droits de l'enfant sont des choses que vous devriez avoir,
comme un lieu sûr où vivre, ou des choses que
vous devriez pouvoir faire, comme aller à l'école,
pour que vous et votre famille ayez ce dont vous avez
besoin pour faire de bons choix dans votre vie.
À l'appui de vos droits,
le gouvernement doit s'assurer que vous et votre
famille avez accès à toutes ces choses.



ᓄᑦᑕᑦᑕᑦᑕ ᓄᑦᑕᑦᑕᑦᑕ
ᓄᑦᑕᑦᑕᑦᑕ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAOTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH

Avez-vous des questions sur les droits de l'enfant?

Textez ou appelez gratuitement : 1-855-449-8118

Adresse de courriel : contact@rcynu.ca

Visitez : www.rcynu.ca

Ressources de salle de classe pour l'apprentissage fondé sur les droits de l'enfant

IMPRIMER LES RESSOURCES À PROPOS DES DROITS DE L'ENFANT

UNICEF : La *Convention relative aux droits de l'enfant* dans un langage adapté à l'enfant

Cette affiche explique la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies et les droits de l'enfant dans un langage simple et clair.

Inuktitut : www.rcynu.ca/sites/rcynu.ca/files/Inuktitut%20CRC%20Poster.pdf

Inuinnaqtun : www.rcynu.ca/sites/rcynu.ca/files/Final%20Inuinnaqtun%20Rights%20Poster%20High%20Res.pdf

Français : www.rcynu.ca/sites/rcynu.ca/files/French%20CRC%20Poster_0.pdf

Anglais : www.rcynu.ca/sites/rcynu.ca/files/English%20CRC%20Poster.pdf

Fiche d'information sur l'UNICEF : Un résumé des droits énoncés dans la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies

Cette fiche d'information produite par l'UNICEF résume chaque article de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies et énumère les responsabilités qui incombent aux adultes et aux gouvernements pour la défense des droits de l'enfant.

Français : <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/la-convention>

Anglais : <https://www.unicef.org/child-rights-convention/what-is-the-convention>

Guide d'activité sur les droits des enfants

À l'occasion de la Journée nationale de l'enfant, le gouvernement fédéral a élaboré un guide d'activités de 24 pages axé sur les droits de l'enfant.

Français : <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/health-promotion/childhood-adolescence/national-child-day/children-s-rights-activity-guide/cdaguide-fra.pdf>

Anglais : <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/health-promotion/childhood-adolescence/national-child-day/children-s-rights-activity-guide/cdaguide-eng.pdf>

RESSOURCES VIDÉO À PROPOS DES DROITS

We've All Got Rights

Chanson entraînante et vidéo d'animation créées par des enfants et des membres du personnel de la Crosby High School, à Liverpool, en Angleterre, sur les droits.

Anglais : https://www.youtube.com/watch?v=LN_70HXd5Y

Tous unis pour les droits de l'homme

Cette ressource contient de nombreuses courtes vidéos sur les droits de la personne, notamment sur ce que sont les droits de la personne, des messages d'intérêt public sur les droits de la personne, ainsi qu'une vidéo sur nos responsabilités en tant que détenteurs de droits.

Anglais : <https://www.humanrights.com/>

RESSOURCES DU BUREAU DU REPRÉSENTANT DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Afin de sensibiliser les jeunes Nunavummiut à leurs droits et de les encourager à en parler, le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a mis au point l'atelier suivant : *Exprimez-vous : Atelier sur l'autonomie sociale*. Les activités de notre atelier peuvent être téléchargées à partir de notre site Web et utilisées dans votre salle de classe.

Jeu de dés sur les droits

Ce jeu de dés est un moyen amusant pour les élèves de se familiariser avec leurs droits dans le cadre de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies.

Inuktitut : <https://rcynu.ca/iu/whats-new/resources/>

Inuinnaqtun : <https://rcynu.ca/ius/whats-new/resources/pidjutikhaq-daisinik-ulapqiuyaaangat>

Français : <https://rcynu.ca/fr/whats-new/resources/jeu-de-d%C3%A9s-sur-les-droits>

Anglais : <https://rcynu.ca/whats-new/resources/rights-dice-game>

Activité R 'n R

Cette activité offre à votre classe l'occasion de discuter des responsabilités qui découlent du fait d'être titulaire de droits. Par exemple, souscrire au droit à la culture signifie que, lorsqu'on se déplace sur le territoire, on est responsable d'apporter toutes les provisions nécessaires, de dire à quelqu'un où on va et de ne pas jeter de déchets.

Inuktitut : <https://rcynu.ca/iu/whats-new/resources/r-%E2%80%98n-r>

Inuinnaqtun : <https://rcynu.ca/ius/whats-new/resources/unaguikhiqluni-hulilukaagutighat-pilaarutainun-uvalu-munaridjutaillu>

Français : <https://rcynu.ca/fr/whats-new/resources/activit%C3%A9-sur-les-droits-et-responsabilit%C3%A9s>

Anglais : <https://rcynu.ca/whats-new/resources/r-%E2%80%98n-r-activity-rights-and-responsibilities>

Mosesie Speaks Up (avec activités d'extension) (en anglais et en inuktitut seulement).

Mosesie Speaks Up est un livre de lecture de niveau 3 créé par le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse en collaboration avec Inhabit Education et le ministère de l'Éducation, pour le programme de lecture Uqalimaariuqsaniq du ministère. Dans cette histoire, Mosesie découvre les droits des enfants, l'autonomie sociale et des stratégies d'adaptation saines.

Téléchargez *Mosesie Speak Up* et les activités d'extension ici :

Inuktitut : disponible en copie papier et en téléchargement

<https://rcynu.ca/iu/whats-new/resources/mosesie-speaks>

Inuinnaqtun : toujours en production

Français : disponible en téléchargement

<https://rcynu.ca/fr/whats-new/resources/mosesie-fait-valoir-ses-droits-0>

Anglais : disponible en copie papier et en téléchargement

<https://rcynu.ca/whats-new/resources/mosesie-speaks>

Pour obtenir une copie papier de *Mosesie Speak Up*, veuillez contacter notre bureau par :

- téléphone au **1-855-449-8118** (sans frais) ou au **867-975-5090** (à Iqaluit)
- courriel à contact@rcynu.ca, ou
- texte au **1-855-449-8118**.

Travailler ensemble : Regard sur les valeurs sociétales inuites et les droits de l'enfant

Les articles sur les droits de l'enfant détaillés dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et les valeurs sociétales inuites ont de nombreux concepts qui se chevauchent, car ils visent tous deux à soutenir le développement sain des jeunes, de leurs familles et de leurs collectivités. Par exemple :

Tunnganarniq met l'accent sur l'importance de faire montre d'un esprit ouvert et accueillant pour construire des relations harmonieuses.

Article 2 : Chaque enfant a ces droits, peu importe qui il est, où il vit, qui sont ses parents, qu'il soit un garçon ou une fille, qu'il soit pauvre ou riche ou qu'il souffre d'un handicap, et quelles que soient sa langue, sa religion ou sa culture. Sans distinction et en toute circonstance, chaque enfant doit être traité avec justice.

Inuuqatigiitsiarniq nous guide dans le respect d'autrui, les rapports avec autrui et engendre des relations qui nous permettent de vivre ensemble en harmonie.

Article 29 : L'éducation doit te permettre d'utiliser tes talents et tes aptitudes. Elle doit aussi t'aider à apprendre à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes.

Ajjiqatigiinniq encourage la prise de décision par la discussion et le consensus.

Article 12 : Tu as le droit d'exprimer ton opinion et les adultes doivent t'écouter et prendre au sérieux ce que tu dis.

Pilimmaksarniq/Pijariuqsarniq traite du développement des compétences par l'observation, le mentorat, la pratique et l'effort.

Article 12 : Tu as le droit d'exprimer ton opinion et les adultes doivent t'écouter et prendre au sérieux ce que tu dis.

Article 29 : L'éducation doit te permettre d'utiliser tes talents et tes aptitudes. Elle doit aussi t'aider à apprendre à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes.

Article 30 : Tu as le droit d'avoir, ou de choisir, ta culture, ta langue et ta religion. Les populations minoritaires et les populations indigènes ont besoin d'une protection spéciale.

Avatittinnik Kamatsiarniq traite du respect de la terre, de la faune et de l'environnement.

Article 29 : L'éducation doit te permettre d'utiliser tes talents et tes aptitudes. Elle doit aussi t'aider à apprendre à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes.

Article 30 : Tu as le droit d'avoir, ou de choisir, ta culture, ta langue et ta religion. Les populations minoritaires et les populations indigènes ont besoin d'une protection spéciale.

Piliriqatigiinniq/Ikajuqtiigiinniq met l'accent sur le fait de travailler ensemble pour une cause commune.

Article 4 : Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que tes droits sont respectés. Il doit aider ta famille à protéger tes droits et à créer un environnement qui te permette de grandir et de développer ton potentiel.

Article 12 : Tu as le droit d'exprimer ton opinion et les adultes doivent t'écouter et prendre au sérieux ce que tu dis.

Article 13 : Tu as le droit d'être informé et de partager ce que tu penses avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, tant que cela ne blesse pas les autres ou ne les offense pas.

Article 17 : Tu as le droit de savoir ce qui est important pour ton bien-être. La radio, les journaux, les livres, les ordinateurs, par exemple, doivent te transmettre cette information. Les adultes doivent s'assurer que l'information que tu obtiens n'est pas nuisible, et t'aider à trouver et à comprendre l'information dont tu as besoin.

Article 42 : Tu as le droit de connaître tes droits! Les adultes doivent eux-mêmes les connaître et t'aider à les comprendre.

Pijitsirniq concerne le service à la famille et à la collectivité. Elle implique d'agir en leader en aidant les autres autour de soi. Elle implique aussi de servir autrui dans l'intérêt supérieur de tous.

Article 3 : Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour toi. Quand les adultes prennent des décisions, ils doivent penser à la façon dont elles vont affecter les enfants.

Article 4 : Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que tes droits sont respectés. Il doit aider ta famille à protéger tes droits et à créer un environnement qui te permette de grandir et de développer ton potentiel.

Article 5 : Ta famille a la responsabilité de t'aider à apprendre à exercer tes droits et de s'assurer que tes droits sont respectés.

Article 12 : Tu as le droit d'exprimer ton opinion et les adultes doivent t'écouter et prendre au sérieux ce que tu dis.

Article 14 : Tu as le droit de choisir ta religion et tes croyances. Tes parents doivent t'aider à décider ce qui est bien et ce qui est mal, et ce qui est le mieux pour toi.

Article 15 : Tu as le droit de choisir tes amis, de te joindre à des groupes ou de former des groupes, tant que cela ne nuit pas aux autres.

Article 26 : Tu as droit à l'aide du gouvernement si tu es pauvre ou démuné.

Qanuqtuurniq veut dire savoir faire preuve d'innovation et d'ingéniosité.

Article 13 : Tu as le droit d'être informé et de partager ce que tu penses avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, tant que cela ne blesse pas les autres ou ne les offense pas.

Article 28 : L'éducation doit te permettre d'utiliser tes talents et tes aptitudes. Elle doit aussi t'aider à apprendre à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes.